

ADHERENT SAISON 20..**INSCRIPTION ENFANT**

Nom :		Sexe :	
Prénom :			
Date de naissance :		Ville de naissance :	

CONTACT

Adresse :			
Code postal :		Localité :	
Tel domicile :		Portable :	
Courriel :			

RESPONSABLE LEGAL (pour les adhérents mineurs)

Nom :		Prénom :	
Adresse (si différente) :			
Code postal :		Localité :	
Tel 1 :		Tel 2 :	

ACCIDENT

Contact 1 :			
Tel 1 :		Tel 1 :	
Contact 2 :			
Tel 2 :		Tel 2 :	
Certificat fourni le :			
Questionnaire de santé		☐ oui	☐ non
Allergies(alimentaires ou médicamenteuses) :			

NIVEAU A SUIVREniveau année précédente :

- | | | |
|---|---|----------------------------------|
| ☐ OURSON | ☐ 3 ^{ème} ETOILE | ☐ ADO PERF 2 |
| ☐ FLOCON | ☐ ETOILE BRONZE | ☐ SURF 1 |
| ☐ 1 ^{ère} ETOILE | ☐ ETOILE OR | ☐ SURF 2 |
| ☐ 2 ^{ème} ETOILE | ☐ ADO PERF 1 | ☐ SURF 3 |

ASSURANCE

Type adhésion :	enfant club	
Assurance :	loisir jeune	Option : medium

A COMPLETER PAR L'ADMINISTRATION DU SCRE

TARIF	
Adhésion SCRE	5.00 €
Cotisation enfant	 €
Réduction Fratrie	 € (2ème enfant : -20€ ; 3ème enfant : -30€)
Licence FFS	<u>incluse dans cotisation</u>
TOTAL	

PAIEMENT

Montant		
Chèque n°		Banque
Code postal		
Espèces / CB		
Remarque		



Signature

Je, soussigné(e) ,

(Cochez la mention exacte)

☐ père ☐ mère ☐ tuteur légal de l'enfant précédemment nommé

☐ Bénévole ou adhérent précédemment décrit

(L'enfant précédemment nommé, le bénévole ou l'adhérent sont désignés ci-dessous sous le terme de 'ADHERENT')

- certifie exacts tous les renseignements relatifs à l'inscription et à la santé,
- reconnais être informé que le Ski-Club oblige le port du casque pour tous les enfants
- reconnais être informé des conditions d'assurances des titres FFS. Pour tous renseignements complémentaires sur les conditions, veuillez vous rapporter au document remis lors des inscriptions (étendues des garanties assurance et assistance) et n'hésitez pas à contacter l'assureur pour plus de renseignements (les coordonnées figurent dans le document),
- m'engage à régler l'intégralité de la cotisation, ainsi que les frais qui pourraient être engagés en cas d'accident (évacuation, hospitalisation, pharmacie, ...),
- reconnais être informé qu'un médecin ou les services de secours compétents décideront seuls, en cas d'accident et si besoin est, de l'hôpital vers lequel l'adhérent sera transporté,
- autorise les responsables du Ski-Club à transporter l'adhérent, en cas de besoin ou de nécessité, en voiture particulière, du cabinet médical de la station jusqu'à Reignier,
- reconnais être informé du nouveau fonctionnement relatif aux forfaits de remontée mécanique décrit ci-après :
- Le Grand-Bornand met en place des forfaits « magnétiques ». Le ski club fournira le support à chaque sortie (consigne : 1,5€). Toute perte répétitive (> 2 fois) du support magnétique entraînera le remboursement de l'intégralité des supports perdus. Le remboursement s'effectuera à la sortie suivante et donnera accès au car.
- autorise le Ski-club de Reignier à photographier et/ou à filmer l'adhérent dans le cadre de l'activité et à utiliser ces clichés ou images vidéo (sans but lucratif) pour sa communication, la presse ou une exposition, sans limite de temps.

Complément pour les enfants

La licence prise lors de l'inscription est : Licence Loisir Jeune Medium

- m'engage à respecter le règlement des sorties du Ski-Club, reçu ce jour, (disponible sur le site Internet du ski club)
- autorise mon enfant à participer aux sorties de skis organisées par le Ski-Club REIGNIER-ESERY,

Complément pour les bénévoles

- m'engage à respecter le règlement bénévoles du Ski-Club, (disponible sur le site Internet du ski club)
- m'engage à encadrer un minimum de 5 sorties le samedi après-midi dans le cas contraire, je m'engage à régler la remise accordée lors de mon inscription en début de saison.

Informatique et libertés

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Ski Club de REIGNIER ESERY informe ses adhérents qu'ils font l'objet d'un enregistrement informatique.

Conformément à la loi, toute personne physique faisant l'objet d'un traitement informatique possède un droit d'accès, de communication et de rectification des informations nominatives la concernant. Ce droit s'exerce par courrier auprès du secrétariat du Ski Club.

Fait à Reignier le : Signature :

